



COMMUNE DE LE TEIL

SESSION
20/01/2025

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Exercice : 29
Présents : 22
Absents : 3
Votants : 26

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le vingt janvier dans la salle Caravane Monde, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur convocation en date du quatorze janvier 2025 et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Pour : 25
Abstention : 1
Opposition :

Présents (22) : MM. Bayle, Bornes, Boukal, Buard, Chabaud, Chezeau, Curtius, Faure-Pinault, Gaillard, Galiana, Garraud, Gleyze, Griffé, Guillot, Jouve, Laville, Mazellier, Mazeyrat, Noël, Peverelli, Segueni, Tolfo, Valla.

Quorum : 15

Excusés avec pouvoir (4) : M. Dersi (pouvoir à Mme Tolfo), Mme Lorenzo (pouvoir à M. Laville), M. Michelon (pouvoir à M. Peverelli), M. Vallon (pouvoir à Mme Valla).

Excusés (2) : Mme Gaillard, M. Gleyze.

Absente (1) : Mme Keskin.

Secrétaire : Mme Mazellier

Objet : Mise à disposition des équipements sportifs

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2144-3 ;

Vu le Code général de la propriété publique et notamment l'article L.2125-1 ;

Considérant la volonté de la commune de favoriser l'initiation et le développement de la pratique sportive et les activités mises en place par les associations sportives et les établissements scolaires y concourant ;

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE la gratuité de la mise à disposition des équipements sportifs communaux (stades, gymnases, salle de gym, boulodrome, maison des sports) aux associations et clubs sportifs implantés sur la commune.

Monsieur le Maire a pouvoir pour signer, pour l'année 2025, les conventions de mise à disposition y afférant.

Pour information, cela concerne les utilisations régulières suivantes :

- Stade Nané Rouvière : associations Le Teil Court et Football Avenir Le Teil / Mélas ;
- Stade Etienne Plan : Rugby Club Teillois ;
- Stade Emile Deidier : associations Le Teil Court et Rugby Club Teillois ;
- Stade Paul Guillermont : Vétérans foot Mélas et Rugby Club Teillois ;
- Gymnase Pierre de Coubertin : Handball 07 et Tilleul Hand ;
- Gymnase Marcel Chamontin : Le Teil Basket Club, Le Teil Oasis Tennis de Table, Le Judo Club Teillois, l'Aïkido et l'association Multi Loisirs pour Tous ;
- Gymnase de Frayol : Pompiers, Loisirs et Solidarité des retraités Sud Ardèche, Gymnastique volontaire, Le Teil Basket Club et Kickboxing Factory.
- Maison des Sports : Rugby Club Teillois, UNRPA et Cyclos Teillois.

FIXE les tarifs de mise à disposition des équipements sportifs pour les établissements scolaires du 2nd degré selon les dispositions suivantes :

- Stades et plateaux sportifs : 3,50 € de l'heure pour les collèges ; 4,50 € de l'heure pour les lycées.
- Gymnases et salle de gym. : 10,00 € de l'heure pour les collèges ; 14,00 € de l'heure pour les lycées.
- Boulodrome : 5,00 € de l'heure pour les collèges.

Monsieur le Maire a pouvoir pour signer, pour l'année 2025, les conventions de mise à disposition y afférant.

Pour information, cela concerne les utilisations suivantes :

- Stade Nané Rouvière : Lycées Xavier Mallet et Saint André.
- Stade Etienne Plan : Collèges Marcel Chamontin et Gabriel Longueville.
- Stade Emile Deidier : Collège Gabriel Longueville.
- Gymnase Pierre de Coubertin : Lycées Xavier Mallet et Saint André.
- Gymnase et Dojo Marcel Chamontin : Collège Marcel Chamontin.
- Gymnase et Salle de gym de Frayol : Collège Gabriel Longueville et Lycée Saint André
- Boulodrome : Collège Marcel Chamontin

Pour extrait conforme

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,



Olivier PEVERELLI



Noëlle MAZELLIER